

LE 3 AOÛT 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 3 août 2020, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry Jonathan Goupil
Martine Rouillard Régis Prévost

Absences motivées : Liette St-Pierre & Steve Lapointe

Tous formant quorum, sous la présidence de son honneur la Mairesse :
Madame Marielle Lemieux.

Assistent également à la séance, la directrice générale Dany Robert qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et Yves Lapointe, employé municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 19h00 et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

01-08-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2020
4. Approbation des comptes à payer
5. **ADMINISTRATION :**
NOTE Remise du rapport budgétaire de juillet 2020
NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers
Suivi procès-verbal de juillet 2020
Règlement d'emprunt prol rés. Route 281
 - 5.1 Demande cercle des Fermières
 - 5.2 Engagement Chargée de projet MADA (Aînés)
 - 5.3 Comité de pilotage MADA
 - 5.4 Dérogation mineure Émile Maurice
 - 5.5 Dérogation mineure David Vidal
 - 5.6 Adoption 2^e projet règlement # 338-20
 - 5.7 Adoption 2^e projet règlement # 339-20
 - 5.8 Adoption 2^e projet règlement # 340-20
 - 5.9 Nomination Frédéric Larue
 - 5.10 Commandite EDF
 - 5.11 Documents règlement d'emprunt Puits
 - 5.12 Demande de réintégration des citernes incendies dans le Programme TECQ 2019-2023
 - 5.13 Engagement Olivier Brochu
 - 5.14 Comité pour PPI (Programme de Préparation à l'Investissement)
 - 5.15 Ouverture comptes bancaires
 - 5.16 Médailles pour Chats
6. **VOIRIE :**
 - 6.1 Gravier 2021
INFO Subvention voirie St-Armand
 - 6.2 Demande Gestion Manber SENC
7. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**
 - 7.1 Prolongement réseau d'aqueduc & d'égouts route 281
 - 7.2 Surveillance travaux de raccordement du puits SM16-1

8. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
9. **COMITÉ ET LOISIRS**
10. **CORRESPONDANCE :**
11. **VARIA**
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

02-08-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 juillet 2020

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-08-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 141 151.75\$ pour août 2020 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

NOTE

ADMINISTRATION :

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de juillet est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE

Rapport des conseillers responsables de différents dossiers

Le conseiller Jonathan Goupil explique que la Corporation de Développement de Saint-Magloire en collaboration avec les municipalités de Saint-Luc & Sainte-Sabine ont reçu une subvention de 80 000\$ dans le programme de préparation à l'investissement.

Suivi au procès-verbal d'août 2020

Les travaux pour le prolongement des réseaux sur la route 281 débuteront le 4 août. Ça devrait durer 3 semaines.

04-08-20

DEMANDE CERCLE DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QU'une demande du cercle des Fermières de Saint-Magloire est présentée aux membres du conseil municipal pour l'utilisation du bureau du notaire et de la mairesse à la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce local leur permettrait de maintenir leurs activités, d'avoir un espace supplémentaire pour entreposer leur matériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

DE NE PAS ACCÉDER à leur demande, que Madame la mairesse utilise ce bureau, que le conseil l'utilise pour ces rencontres avant le conseil municipal;

QUE la municipalité regardera pour leur trouver une solution pour leur besoin.

ADOPTÉE

05-08-20

ENGAGEMENT CHARGÉ DE PROJET MADA

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENGAGER Mme Lucie Nadeau comme chargée de projet pour la mise à jour de la politique municipale des aînés et son plan d'action MADA dans le cadre de la démarche MADA.

ADOPTÉE

06-08-20

COMITÉ DE PILOTAGE

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de

D'AUTORISER la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA pour la réalisation de la mise à jour de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA.

Madame Anne-Marie Beaudry, conseillère est responsable du dossier des aînés, Mesdames Colette Larochelle, Réjeanne Ménard, Lise Plante et Monsieur Fernand Émond font partie de ce comité.

ADOPTÉE

07-08-20

DÉROGATION MINEURE ÉMILE MAURICE

CONSIDÉRANT QUE M. Émile Maurice, propriétaire du lot # 5 067 281 désire remplacer un bâtiment complémentaire plus précisément une serre, construite à un mètre de la marge arrière.

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne respectent pas l'article 7.2.2 # 5 un espace minimal de 1.5 mètre doit être laissé libre entre une serre privée et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel elle est implantée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 28 juillet dernier, ont décidé de donner son appui à M. Émile Maurice pour lui permettre la construction d'une serre à un mètre de la marge arrière;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal au moins 15 jours avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les recommandations faites par le CCU, soit de permettre la construction d'une serre à un mètre de la marge arrière.

D'AUTORISER l'émission d'un permis au propriétaire du terrain # 5 067 281 pour la construction d'une serre privée isolée du bâtiment principal à un mètre de la marge arrière.

ADOPTÉE

08-08-20

DÉROGATION MINEURE DAVID VIDAL

CONSIDÉRANT QUE M. David Vidal, propriétaire du lot # 5 067 165 désire construire un chalet sur un terrain dont la façade au chemin public est de 8.44 mètres;

Le lot débutant au bout du chemin public, possède une largeur moyenne de 260,54 mètres et une profondeur moyenne de 1 582.42 mètres en ayant une superficie de 412 300 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne respectent pas l'article 5.1.3 Normes minimales régissant les lots non desservis et partiellement desservis : Lot situé à l'extérieur d'un corridor riverain, largeur minimale 45 mètres au chemin public et une superficie minimale de 2 800 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 28 juillet dernier, ont décidé de donner son appui à M. David Vidal pour lui permettre la construction d'un chalet sur un terrain dont la façade au chemin public est de 8.44 mètres.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal au moins 15 jours avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les recommandations faites par le CCU, soit de permettre la construction d'un chalet sur un terrain dont la façade au chemin public est de 8,44 mètres.

D'AUTORISER l'émission d'un permis au propriétaire du terrain # 5 067 165 pour la construction d'un chalet sur un terrain dont la façade au chemin public est de 8.44 mètres.

ADOPTÉE

09-08-20

ADOPTION 2^e PROJET DE RÈGLEMENT # 338-20

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le 2^e projet de règlement # 338-20 aux fins de modifier le règlement numéro 232-07 intitulé « PLAN D'URBANISME » de façon à procéder à la concordance du nouveau règlement # 130-19 concernant l'ajustement

cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois.

ADOPTÉE

10-08-20

ADOPTION 2^e PROJET DE RÈGLEMENT # 339-20

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le 2^e projet de règlement # 339-20 aux fins de modifier le règlement numéro 233-07 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » de façon à adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et d'ajouter une condition préalable à l'émission d'un permis de construction.

ADOPTÉE

11-08-20

ADOPTION 2^e PROJET DE RÈGLEMENT # 340-20

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le 2^e projet de règlement # 340-20 aux fins de modifier le règlement numéro 234-07 intitulé « RÈGLEMENT DE ZONAGE » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à la concordance du nouveau règlement #130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois.

ADOPTÉE

12-08-20

NOMINATION FRÉDÉRIC LARUE

Considérant que le conseil municipal de Saint-Magloire est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

Considérant qu'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

Considérant que suite à l'engagement d'un autre inspecteur par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

Il est proposé par Martine Rouillard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Magloire nomme monsieur Frédéric Larue, à titre d'officier municipal en bâtiments et en environnement ;

QUE par cette nomination, cette personne agira à titre de fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicable par la municipalité;

ADOPTÉE

13-08-20

COMMANDITE EDF

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est réuni afin d'analyser les demandes des organismes et des comités locaux pour le partage de la commandite EDF 2020;

CONSIDÉRANT QUE ledit conseil a décidé de distribuer un montant total de 5 000 \$ aux onze organismes qui ont fait parvenir une demande d'aide financière et qui sont admissibles à cette commandite soit :

Le Comité d'embellissement de St-Magloire, le Club Fadoq de Saint-Magloire, Terrain de jeux unifié, le Comité des Loisirs, la Bibliothèque Kilitou, la Communauté de St-Magloire, la Société du Patrimoine de Saint-Magloire, l'École Rayons-de-Soleil ainsi que le Cercle des Fermières, la Relance de St-Magloire et le Comité de développement de St-Magloire.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Martine Rouillard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCORDER un montant de 454.55\$ à chaque comité/organisme ayant fait une demande.

ADOPTÉE

14-08-20

DOCUMENTS RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE NOMMER madame la mairesse Marielle Lemieux et la Directrice générale Dany Robert pour signer tous documents relatifs au règlement d'emprunt temporaire de 757 960\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour le prolongement des réseaux d'aqueduc & d'égouts sur la route 281.

ADOPTÉE

15-08-20

**DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DES CITERNES INCENDIES
DANS LE PROGRAMME TECQ 2019-2023**

CONSIDÉRANT la nécessité pour chaque municipalité de la MRC des Etchemins d'assurer la protection de tous les citoyens et bâtiments de leur territoire, afin de se conformer au schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT la charge financière que représente la construction de réservoirs de protection incendie (citernes) pour les municipalités;

CONSIDÉRANT la situation de pandémie de COVID-19, laquelle amène les municipalités à prendre des mesures pour soutenir et protéger leurs

citoyens et que lesdites mesures auront un impact considérable sur la capacité financière des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des donneurs d'ouvrage majeurs et peuvent, par divers travaux de construction, aider à relancer l'économie dans le contexte actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire demande aux gouvernements du Québec et du Canada de tout mettre en oeuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

De transmettre la présente résolution au député provincial et fédéral de notre territoire;

ADOPTÉE

16-08-20

ENGAGEMENT OLIVIER BROCHU

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENGAGER Olivier Brochu au besoin pour aider à la tonte de gazon au salaire minimum.

ADOPTÉE

INFO

COMITÉ POUR PPI

Mme la mairesse Marielle Lemieux fera partie du comité pour PPI (Programme préparation à l'investissement) en tant qu'élue, M. Jonathan Goupil y fera partie en tant que citoyen. Il manque une personne pour ce comité, Jonathan s'occupe de parler aux membres faisant partie du comité de développement.

17-08-20

COMPTES BANCAIRES

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER l'ouverture d'un compte bancaire pour la Corporation de Développement de Saint-Magloire, que les signataires soient M. Jonathan Goupil, président et Mme Martine Rouillard, trésorière de ce comité qui fera la comptabilité pour ce comité.

D'AUTORISER l'ouverture d'un compte bancaire pour le 150^e, Mme la mairesse Marielle Lemieux ainsi que Mme Martine Rouillard seront les signataires de ce compte. **QUE** la Municipalité transfère les sous du fonds réservé pour le 150^e soit un montant de : 24 662\$ dans ce compte.

ADOPTÉE

18-08-20

LICENCES DE CHATS

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE à Escouade Canine MRC 2017 de donner une médaille pour les chats au coût de 15\$/chaque sur demande seulement au propriétaire désirant en avoir une.

ADOPTÉE

19-08-20

VOIRIE
GRAVIER 2021

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MANDATER la directrice générale Dany Robert pour demander aux trois entrepreneurs de Saint-Magloire des prix pour 100 voyages de gravier 0 ¾, livré, étendu et nivelé pour juin 2021. **QUE** le gravier soit prêt à être livré pour début juin 2021.

ADOPTÉE

INFO

SUBVENTION RANG ST-ARMAND

La directrice générale informe les citoyens présents, que la municipalité a reçu un montant de 16 800\$ en subvention pour le rang St-Armand. **QUE** les travaux seront faits par Les Entreprises Forestières de Saint-Magloire.

20-08-20

DEMANDE DE GESTION MANBER SENC

CONSIDÉRANT QU'une demande de Gestion Manber SENC pour déneiger le premier 30 mètres de la rue du Domaine de la Rivière-aux-Orignaux en guise de stationnement qui serait fait sporadiquement et par un particulier de leur choix, que les frais seront payés par les demandeurs;

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE le déneigement de ce stationnement.

ADOPTÉE

21-08-20

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
MANDATER TÉTRA TECH

Il est proposé par Jonathan Goupil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'enveloppe budgétaire de la Firme Tétra Tech QI inc. au montant de 4 000\$ (avant taxes) pour les services d'accompagnement du concepteur pour le prolongement des services sur la route 281 si besoin est. **QUE** ces honoraires soient facturés à taux horaire

ADOPTÉE

22-08-20

SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU
PUITS SM16-1

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Cima+ pour la surveillance des travaux de raccordement du puits SM 16-1 au coût de 34 205\$ excluant les taxes applicables (TPS & TVQ).

ADOPTÉE

SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE :
COMITÉ & LOISIRS
CORRESPONDANCE
VARIA

23-08-20

GARAGE DE TOILE

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité fasse respecter son règlement pour les garages de toile ainsi que les structures et les abris de galerie. Que ceux-ci doivent être enlevé avant le 15 mai de chaque année, sinon l'amende de 500\$ leur sera chargé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-08-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Rouillard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 3 août 2020

« Je, Marielle Lemieux, Mairesse, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale